

## Qu'est-ce qu'un cas problématique ?

Une approche sémiotique

Sémir Badir  
FNRS – ULiège

Le texte que je propose ici à la lecture a fait précédemment l'objet d'une communication dans le cadre d'une journée d'études consacrée aux cas problématiques en philosophie. Il est utile d'évoquer ses conditions premières d'énonciation parce que mon argumentation en garde une trace (par les exemples qu'elle convoque) et qu'elle se comprendra mieux, je crois, si j'explicité le cadre dans lequel elle s'est développée. Cette journée d'études était la seconde que le centre Prospéro organisait sur ce thème, rassemblant notamment des philosophes et des critiques littéraires<sup>1</sup>. Un bref argumentaire avait été produit, invitant chacun à rendre compte d'un cas problématique qui s'est présenté à lui au cours de ses recherches. Les suggestions pour l'exposition du cas se concluaient par cette phrase : « Au-delà des aspects méthodologiques de la démarche utilisée, on s'attachera à dégager les enjeux épistémologiques qui ressortent de la situation exposée et de la manière de la traiter ».

En prenant connaissance de cet argumentaire, je m'étais fait d'emblée cette réflexion : je ne suis pas persuadé d'avoir jamais rencontré, dans ma pratique de recherche sémiotique, de cas problématique, ou du moins je n'en ai pas rencontré qui le soit assez pour que je sois amené à le considérer vraiment comme tel (mais comme une difficulté, une étrangeté, un cas rare...). Cette absence m'a paru pouvoir révéler autant d'enjeux épistémologiques que le compte-rendu d'un cas particulier, de sorte que je me suis pris d'intérêt à envisager les enjeux qui peuvent se dégager en général du cas problématique et, à partir de là, d'autres enjeux capables de contraster avec ceux-ci. Une telle perspective m'obligeait toutefois à me démarquer doublement de l'appel à communication : non seulement je ne présenterais pas de cas problématique, mais j'entendais aborder le cas problématique *en général*, ce qui, à nouveau, pouvait se concevoir comme un levier pour des enjeux épistémologiques qu'il vaudrait la peine de préciser, car la démarche sémiotique relève bien d'un travail de généralisation et son emploi ne fait pas défaut même si l'objet qui se présente à elle se trouve être le cas problématique.

Pour me conformer au moins à un point de l'argumentaire de ces journées d'études, j'avais commencé mon intervention, comme je m'apprête à le rapporter ici, en explicitant les principaux aspects méthodologiques de cette démarche afin de montrer comment apparaît la possibilité d'aborder le cas problématique d'un point de vue général.

En fait, l'accès à cette généralité est offert par les dictionnaires de langue. Les usages ordinaires des mots *cas* et *problématique* offrent, dans leur variété, une première saisie du cas problématique comme *notion*. La façon dont les instruments théoriques de la sémiotique sont employés, selon une approche dite « textualiste » mais éprouvés, en réalité, sur les objets les plus divers, apporte alors à l'analyse de cette notion des procédures de conceptualisation susceptibles de la faire entrer dans une argumentation relative à des enjeux épistémologiques, quoique la compatibilité avec la notion usuelle demande à être conservée autant que possible, comme un gage de vertu.

Deux grands instruments théoriques, le carré sémiotique et le schéma tensif, vont ainsi être appliqués à la notion de cas problématique. Pour présenter rapidement la fonction respective qui leur est dévolue : le carré sémiotique permet d'établir un réseau notionnel où le cas

---

<sup>1</sup> *Comment traiter ce cas problématique ?* Centre Prospéro (Langage, Image, Connaissance), Université Saint-Louis à Bruxelles, 29 mai 2020 & 28 mai 2021.

problématique est mis en relation avec d'autres notions avoisinantes ; le schéma tensif donne à voir une hypothèse de catégorisation comme un espace sémantique dans lequel le cas problématique peut être précisément situé. À partir de là, le schéma tensif, semblablement au carré tensif, appelle des hypothèses de saturation de l'espace sémantique, permettant de faire contraster à nouveau le cas problématique avec d'autres concepts, cette fois dans une catégorie prédéfinie (celle des objets de connaissance).

Durant ce parcours d'application théorique, des corroborations par l'exemple peuvent servir l'argumentation. Je solliciterai ainsi les exposés faits lors de la première journée d'études sur le thème du cas problématique pour confirmer mes hypothèses de catégorisation et de définition conceptuelle.

Comme on le verra, le cas problématique deviendra en cours d'analyse un objet prétextuel : il permettra d'élaborer, en fonction de son analyse sémiotique, une modélisation des pratiques de connaissance. Telle est en effet la généralité qui gouverne la justification de la notion.

### Définitions relatives à la notion de cas problématique

Le *cas*, comme le définit le *Trésor de la langue française (informatisé)*, est « ce qui arrive ou est supposé arriver », notamment un « événement particulier » ou une « circonstance favorable », ou encore la situation qui découle de cette circonstance. Le cas rend compte de ce qui est *singularisable*, quoiqu'il ne soit pas toujours lui-même unique, ainsi qu'on peut l'entendre dans les locutions *cas d'espèce*, *cas typique*, *dans certains cas*. Le cas est détachable de son environnement, ou dissociable de ses semblables, par quelque propriété singulière (le *cas ordinaire* donnant paradoxalement à voir la propriété d'être peu dissociable, et c'est bien en cela qu'il se singularise). À ce titre, il vaut la peine de distinguer le singulier du particulier. Ce qui se particularise le fait en fonction de propriétés générales de diversification, par exemple une propriété sensible selon laquelle un corps, de quelque grandeur qu'il soit, est toujours particulier. La singularisation opère au contraire selon une fonction différenciatrice dans ce qui est posé comme indistinct et indifférencié. Un bon indice de cette différence entre singulier et particulier consiste dans leur association au mot *cas* : la locution « cas particulier » s'emploie davantage au pluriel qu'au singulier, alors que la locution « cas singulier » est peu courante, on dira plus facilement que tel cas *est* singulier. Les cas particuliers se rencontrent en nombre tout simplement parce que tous obéissent au même principe de diversification (tout en étant chacun potentiellement plus singularisable que, par exemple, des « données particulières » ou des « objets particuliers »), alors que le cas est singulier parce qu'il a été détaché, dissocié en tant que tel. Il me semble que le cas problématique est un avatar de ce cas singularisable : un cas est problématique parce qu'il a été singularisé au sein d'un environnement où la notion de problème est pertinente, à savoir un environnement cognitif.

Venons-en alors au second mot de la locution, *problématique*. Employé comme adjectif, il détermine ce « qui a le caractère d'un problème » ou ce « qui attend une solution ». Dans un second emploi, cependant, la relation entre le problème et la solution est comme suspendue, de sorte que *problématique* renvoie à ce qui fait problème, ce qui est difficile à interpréter ou équivoque. Dans le premier emploi, la relation avec la solution est implicative : s'il y a un problème, alors celui-ci appelle une solution. Dans le second emploi, la relation prend un tour concessif : bien qu'une solution soit appelée, le problème résiste ou insiste.

### Cas, problème et solution

En fonction des définitions des mots composant la locution, l'approche sémiotique invite à appliquer à la notion de cas problématique trois relations sémantiques : de contradiction, d'implication et de contrariété. Ces trois types de relations définissent une structure élémentaire

de signification, représentable sous l'aspect d'un diagramme quadrangulaire (le « carré sémiotique »<sup>2</sup>) offrant un cadre conceptuel pour l'argumentation de toute notion.

Ainsi, premièrement, le cas problématique (comme notion) entretient une relation de contradiction avec des cas non problématiques, dès lors que la singularisation du cas problématique suppose un ensemble de cas à partir duquel la fonction différenciatrice opère, même si cet ensemble n'est pas actualisé et qu'aucune autre notion de cas n'est définie.

Deuxièmement, la notion de cas problématique implique une qualité permettant de spécifier le cas problématique parmi les cas, c'est-à-dire avec un problème (« question à résoudre par une méthode rationnelle ou scientifique ») ou une problématique (« art, science de poser les problèmes » ou « ensemble de problèmes qui se posent sur un sujet déterminé »).

Enfin, troisièmement, est posée une relation de contrariété entre le cas problématique et la solution qui ou bien annule la spécificité du cas ou bien inquiète et rend dynamique l'équivoque ou la difficulté qu'expose le cas problématique.

Soit, selon le carré sémiotique canonique :

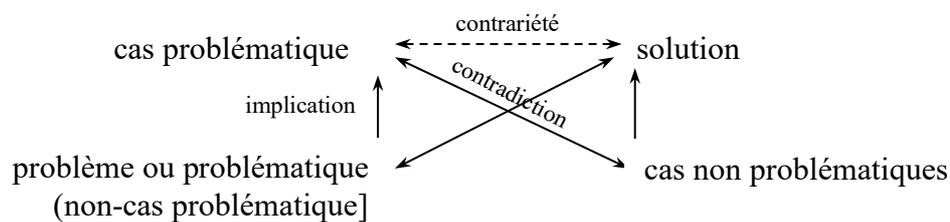


Fig. 1 : Structure élémentaire de la signification du cas problématique

Comme on le constate dans cette figure, la saturation de la structure invite à poser deux autres relations entre les termes auxquels le premier est lié. On posera ainsi une autre relation de contradiction entre le problème et la solution, c'est-à-dire qu'on considère que la solution accède au même degré de généralité que le problème : elle est essentiellement une *qualité* que l'on attribue à un phénomène ; même une solution toute pratique et provisoire garde en mémoire la généralité de l'inférence qui la fait advenir à partir d'un problème donné. Une seconde relation d'implication lie du même coup les cas non problématiques à la solution, dans la mesure où celle-ci suppose une réserve de scénarios actualisables dans laquelle s'élit l'annulation du cas problématique.

On voudrait faire remarquer en passant que les deux relations d'implication construisent distinctement l'une de l'autre le rapport de connaissance susceptible d'être envisagé entre les cas, les problèmes et les solutions. Entre le problème et le cas problématique, l'inférence est déductive ; entre les cas non problématiques et la solution, elle est inductive.

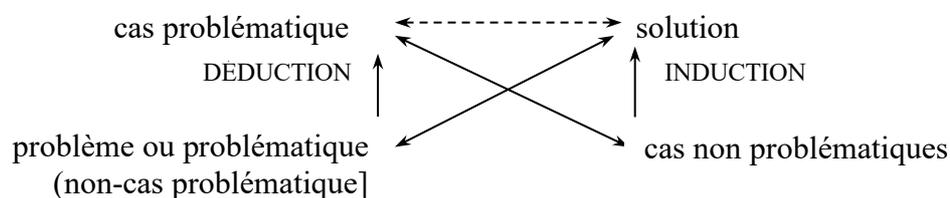


Fig. 2 : L'implication comme type d'inférence

Le procès logico-narratif d'une solution se fait à partir d'une série d'essais, fût-elle toute virtuelle, et chacun de ces essais doit être tenu pour non problématique s'il doit conduire à une solution, laquelle tire sa vérité générale de solution, à l'égard d'un problème donné, de

<sup>2</sup> Pour une présentation théorique du carré sémiotique canonique, on se référera à Greimas & Courtés (1979 : 29).

l'ensemble des possibilités dont elle émerge. En revanche, un problème, tant dans son exposition que dans la mise en œuvre de sa résolution, passe par une analyse de composantes : les composantes sont ainsi « ce qui arrive » au problème dans un procès de connaissance et ces composantes sont capables de faire événement en étant détachées comme « nœud » ou « pointe » du problème en question.

### La catégorie des objets de connaissance

Les relations qu'entretiennent la notion de cas problématique avec les notions de problème (ou de problématique), de solution et de cas non problématiques invitent en outre à faire des hypothèses sur la catégorisation permettant d'intégrer le cas problématique dans un domaine sémantique ou une forme de discours contribuant à l'élaboration de son sens.

Il arrive que les dictionnaires apportent des éléments de cette catégorisation en indiquant le genre ou le registre de discours dans lequel la notion s'emploie. Qu'en est-il pour la notion de cas problématique ? D'un côté, on remarque qu'elle est exprimée par un syntagme nominal qui ne fait pas lui-même l'objet d'une entrée dans le dictionnaire ; ce syntagme ne semble pas ainsi constituer une locution à proprement parler, dotée d'un sens propre. Pourtant, d'un autre côté, les deux mots qui le composent ne pourvoient pas vraiment à cette catégorisation. La catégorie des types de cas, comme les énumère le dictionnaire (cas de conscience, cas de besoin, cas échéant, cas désespéré...), ne relève pas d'un discours spécifique ; et la catégorie des formes de problème, dans laquelle pourraient se compter par exemple, toujours selon les acceptions mentionnées dans les dictionnaires, le problème pratique, le faux problème ou le problème mathématique, ne le fait pas davantage.

Les définitions des mots *cas* et *problématique* invitent également le sémioticien à extraire les critères selon lesquelles le cas problématique, selon son usage discursif, se distingue d'autres cas et d'autres formes de problème. On a observé, d'une part, que le cas problématique est détachable depuis un ensemble indifférencié, singularisable parmi d'autres cas ou d'autres phénomènes comparables, ce qui suppose qu'il soit visé par un *sujet*, un sujet capable de jugement cognitif (en incluant les croyances et les appréciations). En effet, il n'y a lieu, vraisemblablement, de parler de cas problématique que dans un environnement humain. Un logiciel de fouille de données est généralement capable d'analyse et de synthèse, mais il est douteux que des cas problématiques puissent advenir en son lieu. D'autre part, le cas problématique connaît une forme d'objectivité, il y a en lui quelque chose d'événementiel qui peut être saisi en tant qu'objet et, dans cette perspective, son caractère singularisable le rend évaluable selon la catégorie du nombre, sur un axe qui va de l'unité au multiple.

Puisqu'il s'agit, non plus de déterminer des relations oppositionnelles, mais d'inscrire un espace de variation, la théorie sémiotique propose un espace sémantique régi par deux axes, un axe de *visée* propre à l'action d'un sujet et un axe de *saisie* rendant compte d'une forme d'objectivation. L'espace ainsi construit est dit « tensif », c'est-à-dire mis sous tension, car la corrélation d'une visée et d'une saisie suscite une dynamique conceptuelle permettant la description du cas problématique au sein d'une catégorie.

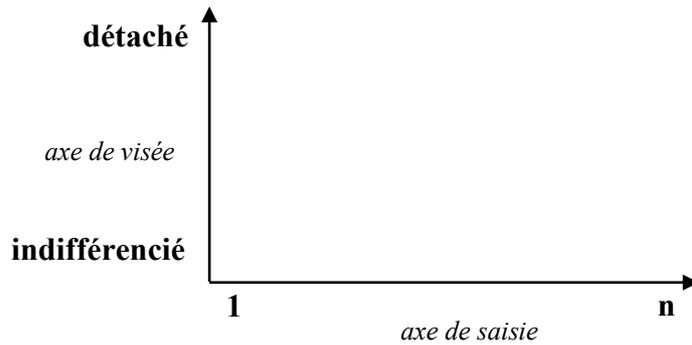


Fig. 3 : Espace catégoriel à partir des définitions du cas problématique

Dans cet espace, comme attendu, le cas problématique sera positionné au plus haut sur l'axe de la visée : il est détachable dans la mesure où un sujet a pris le pari de le détacher effectivement hors d'un ensemble plus large (même indéfini), c'est-à-dire de le prendre en considération dans sa singularité. Il se rapprochera par ailleurs de l'unité par le fait même de cette singularisation, bien que le problème dont il atteste laisse entendre que d'autres cas problématiques comparables sont possibles.

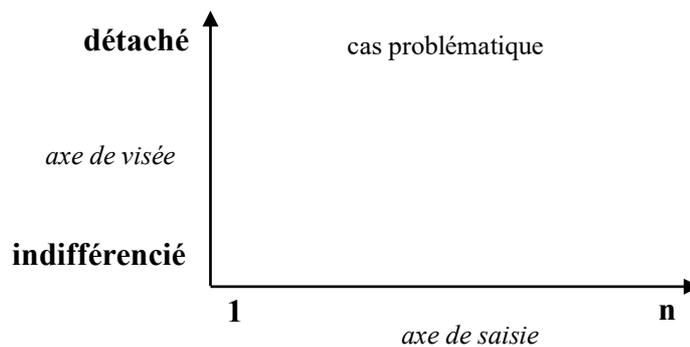


Fig. 4 : Le cas problématique dans son espace catégoriel

On peut à présent faire des hypothèses sur les référents de cet espace catégoriel. À partir des définitions du cas problématique, deux s'étaient proposées d'emblée : la catégorie des types de cas, comme les énumère le dictionnaire (cas de conscience, cas de besoin, cas échéant, cas désespéré...), et la catégorie des formes de problème, sans doute moins directement perceptible mais dans laquelle on pourrait compter par exemple, outre le cas problématique, le problème pratique, le faux problème ou le problème mathématique.

Il me semble cependant que le cas problématique définit un domaine de référence que les mots qui composent la locution ne présupposent pas nécessairement mais qui apparaît en revanche clairement dans l'argumentaire de ces journées, à savoir le domaine de la connaissance, plus particulièrement le domaine de la connaissance savante, qu'elle soit d'ordre scientifique ou d'ordre spéculatif. Je prendrai ainsi pour hypothèse de catégorisation que l'espace référentiel dans lequel le cas problématique se donne à comprendre est la catégorie des objets de connaissance, « objets » étant ici tenu pour le dénominateur commun entre ce qui est visé par le sujet (la connaissance *à propos* ou *au sujet de* quelque chose) et ce qui se donne dans la saisie (la connaissance *de* quelque chose).

Dans cet espace catégoriel, des places remarquables sont dessinées, celles qui expriment idéalement les polarités au sein de chaque axe et entre eux. On cherchera utilement, pour suivre, à nommer et à décrire les types d'objets de connaissance qui correspondent à ces quatre places :

- un objet détaché ;*
- une multiplicité d'objets détachés ;*
- une multiplicité d'objets indifférents ;*
- un objet indifférent.*

Ces objets, pour autant qu'on admette le jeu idéal de leur polarisation dans un espace catégoriel tensif, se laissent nommer respectivement de la façon suivante :

- le bon objet ;
- la collection d'objets ;
- le corpus ;
- l'exemple.

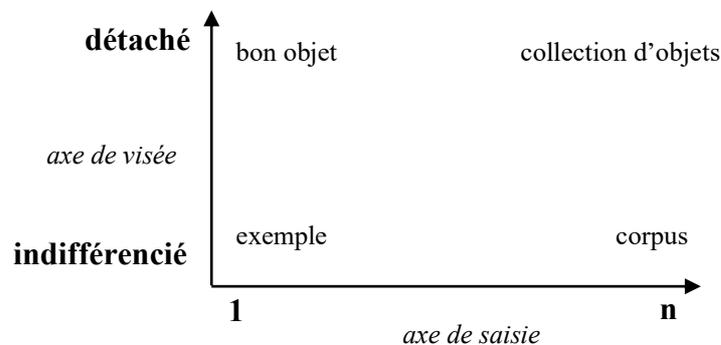


Fig. 5 : Espace catégoriel des types d'objets de connaissance

Le *bon objet* est élu digne de connaissance. Biographie d'un homme ou d'une femme illustre, étude d'une œuvre, description d'un lieu ou d'un événement, réflexions autour d'un concept ou d'une thématique, à chaque fois l'objet suffit à justifier le soin qui s'y attache, en même temps que la connaissance est méritante de l'effort de singularisation qu'elle déploie à son bénéfice, que ce soit sous l'aspect d'une compréhension (heureuse), d'une minutie (exacte) ou d'une actualité (adéquate). Un processus de projection s'opère donc : il n'y a pas de bon objet sans sujet compétent à sa connaissance (un bon connaisseur de cet objet). Bien sûr cette projection peut demeurer dans les limites d'une visée intellectuelle, sans déteindre sur une visée esthétique ou morale, de sorte que la connaissance demeure susceptible de critique, voire de polémique, sur ou autour de l'objet élu.

La *collection d'objets* s'élabore sous l'autorité d'un compilateur. La compétence de ce dernier n'est pas redevable de l'objet, ni même nécessairement de l'intelligence, de la méticulosité ou de l'intérêt qu'il lui porte, mais bien plus sûrement elle dépend d'une visée plus large où chaque objet considéré prend place, participant d'un geste de synthèse. Histoire des grands événements, récit des avatars d'une notion, tableau de la variété d'un phénomène propre aux sociétés humaines (religions, langues, arts...), échantillonnage de matériaux, anthologie littéraire : les objets sont organisés par le sujet connaissant selon des facteurs de réduction (des invariants) et de dispersion (des critères de variation). Plutôt que de projection, le processus est d'adaptation ou d'ajustement : les objets sont adaptés en vue de leur saisie globale, et en retour la connaissance ajuste sa visée à la singularité propre qu'elle impute aux objets.

Le *corpus* doit être parfaitement indifférent à sa connaissance. Il est supposé saisissable, donné, avant que la connaissance se porte sur lui. Cette donation primaire peut être problématisée

(quelle méthode de constitution, quelles normes culturelles ou sociales, quels postulats épistémiques ont conduit à la saisie du corpus ?), elle n'en est pas moins nécessaire au geste de connaissance qui se développe à partir de lui. En somme il n'y a de corpus qu'empiriques. La relation entre un corpus et sa connaissance est celle d'une double objectivation : d'un côté, le corpus est réduit aux paramètres du temps et de l'espace, soumis à la mesure et au repère ; de l'autre côté, la connaissance se veut désinvestie, neutre, indifférente elle-même, et les interprétations qu'elle produit, sous la forme d'hypothèses ou de conclusions, sont soumises au même paramétrage que son objet : probabilité chiffrable, actualité localisable de l'information. Telle qui se prétend science idéale.

L'*exemple*, enfin, est plus qu'indifférent à la connaissance ; il lui est étranger. Et il sert la connaissance précisément parce qu'il y est étranger. Sa présence vaut pour un autre objet. L'exemple en lui-même est dénué de valeur, à tout le moins peu valorisé : tel exemple est utilisé, mais un autre aurait pu remplir son emploi. Même si le sujet connaissant se sert de plusieurs exemples, ceux-ci ne peuvent prétendre avoir une origine commune, ils demeurent étrangers les uns vis-à-vis des autres. Cependant, la fonction servile de l'exemple risque de porter une ombre sur l'objet lui-même : ce dernier n'est-il pas lui-même étranger à la connaissance ? En tout cas, la relation de l'exemple à la connaissance d'un objet donné est de symbolisation ; il en exprime la place : transposée (dans l'activité de connaissance), altérable (par cette activité), éventuellement aliénée (par la visée de connaissance). En retour, il va de soi que la connaissance donne sens à l'objet, mais un sens abstrait, hors du jeu dans lequel l'objet est pris, sans incidence directe sur son usage et sa valeur (si on laisse de côté le savoir-faire, où rien d'étranger ne peut véritablement intervenir).

Je crois bon d'insister sur le statut de ces descriptions : elles cherchent à exprimer des places idéales ou formelles, les objets de connaissance considérés selon un jeu de différenciation maximale. Dans la réalité des pratiques épistémiques, il va de soi que tous les mélanges sont permis. De bons objets peuvent faire série et entrer dans une collection de ce qu'on appelle parfois « beaux cas » ; l'analyse d'un corpus peut être une première étape vers l'élaboration d'une collection ; un objet peut servir d'exemple pour l'étude générale de la collection dans laquelle il est inscrit ; etc.

La prise en compte de ces mélanges peut d'ailleurs aboutir à des différenciations de second ordre. Ainsi, l'exemple, bien qu'il se définisse d'abord au regard d'autres types d'objets de connaissance comme un objet indifférent, peut lui-même se décliner en quatre types formellement différenciables selon le même espace catégoriel, puisqu'il est commun de parler de « bon exemple » non moins que de série et de corpus d'exemples. Le bon objet deviendra pour sa part, selon le même processus de différenciation secondaire, par exemple un « *best of* », valorisable comme tel (dans un sens commercial, quand il s'agit de musique populaire), s'il est perçu comme une multiplicité d'objets détachés, un *système*, s'il est perçu comme une multiplicité d'objets indifférents, un *modèle* ou un *prototype* en guise d'objet indifférent.

### Les fonctions de la connaissance

Ces analyses préalables de définitions, de relations sémantiques et de catégorisations nous permettent d'aborder à présent le fonctionnement du cas problématique dans le processus général de la connaissance.

Il a été proposé que le cas problématique occupe une place d'entre-deux, potentiellement instable, tendue entre deux objets idéaux, qu'on identifie désormais comme le bon objet, pour l'un, et la collection d'objets, pour l'autre. Le caractère singularisable qui se dégage de la définition du cas peut dès lors être interprété en suivant deux orientations : soit une singularisation absolue, une manière de se prêter à la connaissance selon une singularité d'être

ou de présence qui fait sa valeur, soit une singularisation relative, éventuellement partagée avec d'autres cas, en pointant une variété qui serait méconnue (non connue ou mal connue) sans lui. On peut, ce me semble, entendre cette position tensive du cas problématique dans les exposés de la première journée. Julien Zanetta avait ouvert ces travaux en relatant la façon dont Paul Valéry s'appropriait des auteurs ou des œuvres en faisant de chacun d'eux l'expression convulsive d'un problème : « mon Descartes », « mon Baudelaire », « mon Faust », et même « mon dix-huitième siècle ». Cette appropriation est de toute évidence une forme exacerbée d'élection du bon objet non moins que la projection d'une activité de connaissance à son endroit. Mais Zanetta y voyait également une manière de faire une histoire de la littérature, de cas en cas, typique du collectionneur et de sa conception adaptative des objets à la visée qu'il porte sur eux. Plus tard, Faust était revenu sous un autre aspect dans l'exposé de Vera Höltzchi : il était considéré alors comme un livret de ballet dû à Heinrich Heine, auteur surtout célébré pour sa poésie. L'hybridité conférée à cette œuvre présuppose une collection de genres (le livret de ballet et le récit) et même d'arts (la danse et la littérature) à partir de laquelle se donne à comprendre le problème qu'elle a posé à ceux qui ont reçu initialement cette œuvre. Mais on pressent tout de même que le *Doktor Faust* de Heine présente un intérêt en soi, et que par delà sa réception initiale l'œuvre est dorénavant valorisée pour sa singularité même.

La confrontation des interventions d'Emmanuel Salanskis et d'Émilie Ieven peut servir d'indicateur de l'ambivalence du cas problématique quant au problème qu'il manifeste. Dans l'exposé qu'il a donné de la réception de *La généalogie de la morale* de Nietzsche, Salanskis a justifié le plan de son exposé en trois étapes : méconnaissance du problème, révélation des difficultés, remise en question du paradigme initial. C'est une manière de définir un problème par sa reconnaissance (méconnu, reconnu, connu pour tel), ce qui suppose qu'on le juge digne de l'être. Ieven, de son côté, a *construit* le cas problématique de *Courir*, plus qu'il ne s'est révélé à elle, en considérant différents critères de classement des romans de Jean Échenoz et en entretenant la singularisation de *Courir* par diverses applications de la notion de style (style d'écriture, mais aussi style de course du personnage principal). Le cas problématique s'est prêté ainsi à un ajustement du regard.

La journée s'est conclue avec les cas juridiques sur lesquels s'est penché Austin, donnant à Anaïs Jomat l'occasion d'examiner elle-même sa conception du cas problématique. Si l'on me permet de jeter à mon tour un regard par-dessus leurs épaules, je dirais que les cas malheureux, ceux pour lesquels on peut plaider les circonstances atténuantes, supposent un tri entre cas malheureux et cas ordinaires (pas heureux pour la cause !), c'est-à-dire une collection de cas, puisque les cas sont ici les objets même de l'activité de connaissance, quoique les cas malheureux semblent justifier à eux seuls, en raison du problème qu'ils représentent pour l'exercice du droit, l'intérêt que le philosophe porte aux cas en général.

Ces exposés de cas problématiques confirment ainsi leur positionnement dans une catégorisation générale des objets de connaissance : d'un côté, ils tendent à devenir de bons objets de connaissance, ceux qu'on élit pour leur singularité ; mais, d'un autre côté, cette singularité peut être ajustée, en vue d'une résolution ou d'une explication, en fonction d'une variété d'objets contenus dans une collection.

Pour autant, la fonction des cas problématiques ne se résorbe pas dans celles des objets idéaux qui les attirent. La tension bipolaire crée une résistance qui demande à être conceptualisée en tant que telle. Le Baudelaire de Valéry, le personnage d'Emil Zátopek ou le *Doktor Faust* renferment les solutions autant que les problèmes qui se posent à eux et, par enchaînement, à la connaissance. Ces solutions consistent à donner droit précisément au problème en tant que *qualité* ; l'hybridité, par exemple, est une qualité de second ordre : une qualité reposant sur des qualités premières présupposées. La fonction de connaissance des cas problématiques revient bien ainsi à *problématiser* le rapport de la connaissance à son objet ou à ses objets. Non

seulement la connaissance rencontre des problèmes par le truchement d'objets, mais en outre, par réflexivité, elle admet que les problèmes sont inclus dans sa visée.

Cette conclusion charmerait assurément Monsieur de La Palice mais elle peut relancer le questionnement épistémologique. Nous avons jusqu'ici admis quatre fonctions épistémiques, en les associant à des objets idéaux. Répartissons-les dans l'espace catégoriel à la place de ces objets, en adaptant la désignation des catégories afin qu'elles soient applicables à des fonctions :

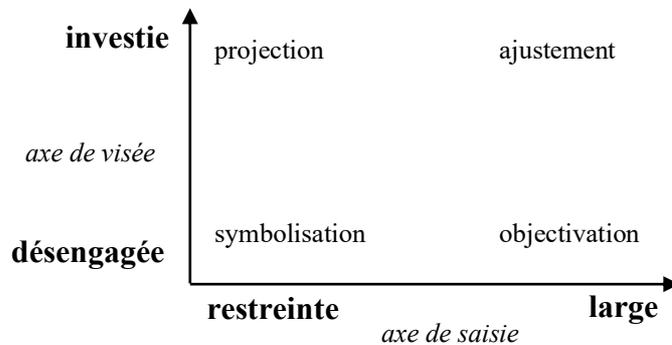


Fig. 6 : Espace catégoriel des fonctions de connaissance

La problématisation sera dès lors conçue comme un facteur dynamique entre deux fonctions stabilisantes dans les pratiques de connaissance, la projection et l'ajustement. Ce caractère dynamique se laisse aisément voir dans les cas problématiques qui ont été présentés lors de la première journée : les intervenants et intervenantes ont construit un problème afin d'aviver l'ajustement des objets dans une collection ; ou bien un problème a été reconnu dans la projection liant un objet à sa connaissance, suscitant par là-même le questionnement de cette projection. En effet, ce qui est problématisé dans un cas n'est pas l'objet en soi, dès lors que celui-ci n'appelle pas une pratique de connaissance (mais, par exemple, l'agrément des lecteurs, ou la sanction d'un juge), et il est un peu court de dire que c'est sa connaissance (préalable ou simplement possible) qui fait problème, car la connaissance, qu'elle soit projective ou adaptatrice, n'appelle pas en soi sa problématisation. C'est la *fonction* attribuée à cette connaissance qui est remise en cause. Repensons à la réception de *La généalogie de la morale*. Ricœur et Foucault ont suivi la lecture deleuzienne d'un concept nietzschéen de généalogie. Ces philosophes se seraient-ils interdit cette reprise s'ils avaient été autrement informés ? Rien ne permet de l'affirmer. Leur lecture n'est pas invalidée, ni jugée malheureuse, d'autant qu'elle est d'évidence fructueuse. Mais Salanskis démontre que cette lecture est bel et bien une projection et que cette projection est caractérisable en termes de tradition nationale (française) pour le commentaire philosophique de Nietzsche. Semblablement, l'apport « compliquant » des cas réels étudiés par Austin, si l'on suit l'exposé qu'en donne Jomat, n'est pas de problématiser les objets du droit (le jugement attaché, par exemple, à un homicide), ni la connaissance qu'on en a (les conditions du jugement), mais, par une réflexion sur l'excuse, l'ajustement de cette connaissance aux objets et vice versa.

Or, si la problématisation porte *sur* l'une ou l'autre des fonctions de projection et d'ajustement, c'est aussi parce qu'elle se situe nécessairement *entre* elles.

Commençons, pour s'en convaincre, par observer que la problématisation ne peut jouer aucun rôle vis-à-vis de la symbolisation d'un exemple ou l'objectivation d'un corpus. Il ne sert à rien de problématiser un exemple : quand un ne convient pas à sa fonction, on en prend un autre ; et si d'aventure on tient à tel exemple en particulier, il reste loisible de modifier ce qu'on en dit sans que la fonction de symbolisation soit remise en cause, car le sens d'un exemple est substituable au gré de l'objet qu'il présente. Semblablement, un corpus n'est pas

problématisable car sa constitution est tenue pour indépendante de sa connaissance ; et la connaissance qu'on tire d'un corpus, toute critiquable et problématique qu'elle puisse être elle-même, laisse ouverte la possibilité de le connaître autrement, selon d'autres paramètres, sans susciter *a priori* de confrontation ou quelque autre relation dynamique.

Projection et ajustement sont comme l'œil et la main de la connaissance. La projection renvoie à l'allégorie platonicienne de la caverne : l'œil épistémique projette un monde autant que la lumière du soleil, n'importe que ce monde ne soit pas unique ni vrai. L'ajustement, de son côté, confère à une organisation ce qui fait défaut à toute topologie : du heurt et du bruit entre les objets (les relations se précisent, s'écartent ou se rapprochent, même sans l'ajout d'un nouvel objet, parce que les catégories qui gouvernent la collection sont intensionnelles). On ne voudra donc pas croire que l'œil et la main gagnent à s'ajuster mutuellement, par une coordination innée. L'œil n'est pas fait pour guider la main quand la main est capable seule de s'ajuster, afin de manipuler et organiser des objets. Mais projection et ajustement ont bien quelque chose en partage, et problématiser revient alors à présenter un choix entre ces deux fonctions. La charge *affective* de l'investissement de connaissance, avec le détachement « sensible » ou, pour ne pas risquer de malentendu, *sensibilisé* des objets dans leur visée, tend nécessairement vers l'un ou l'autre, quitte à ce que la problématisation négocie un mélange : appropriation ou réhabilitation d'œuvres littéraires, individuation ou à l'inverse transmission d'un style ou d'une forme de pensée, à chaque fois le cas problématique atteste de la dimension affective qui lie la connaissance à son objet.

Il y a un troisième biais par lequel l'espace catégoriel des fonctions de connaissance peut donner à réfléchir sur le cas problématique. De la même manière qu'il dessine quatre places à occuper dans ses coins, de même, dès lors que le cas problématique occupe un entre-deux entre ces places, trois autres entre-deux se donnent à penser, en appelant une caractérisation fonctionnelle. Ces quatre fonctions d'entre-deux composent, pourrait-on dire, les fonctions *critiques* que remplit la connaissance, alors que les fonctions de coin donnent à voir ses fonctions *paradigmatiques*. Le schéma ci-dessous présentera les types d'objets de connaissance avec les fonctions critiques qu'ils suscitent.

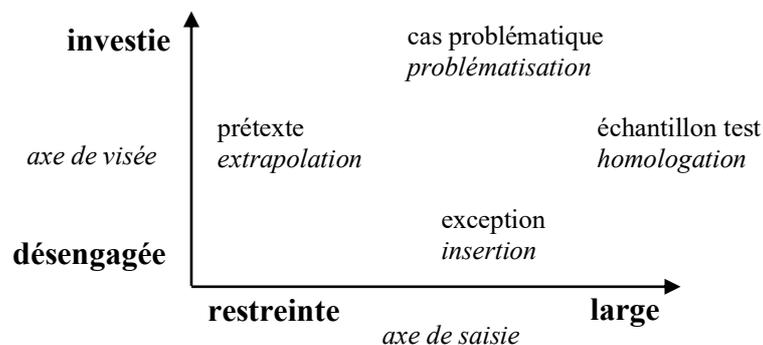


Fig. 7 : Espace catégoriel des fonctions critiques de connaissance et des objets de cette critique

Des descriptions succinctes devraient suffire à faire entendre le contraste que les trois autres types d'objets des fonctions critiques offrent avec le cas problématique et sa fonction de problématisation.

L'*échantillon test* connaît un statut ambivalent d'objet donné et construit tout à la fois : son extraction hors d'un objet plus étendu lui donne un caractère conventionnel, quoique son objectivité soit précisément visée par la connaissance. Partie valant pour le tout, il donne lieu à une connaissance par homologation. Cette fonction d'homologation peut tout autant saisir des quantités (pour un corpus) que des qualités (pour une collection), et à ce titre elle endosse un

rôle critique. Dire d'un échantillon test qu'il est statistiquement représentatif revient à considérer une homologation quantitative entre sa connaissance et la connaissance d'un corpus mais aussi, et pour cette raison même, à prendre une décision d'homologation sur la qualité de cette représentation. Le test de vérification dans les sciences est une manifestation particulière de la fonction d'homologation.

L'*exception* confirme la présence d'une connaissance et définit sa limite. Elle ne peut être comprise dans un corpus sans remettre en cause sa constitution, ou celle de la connaissance qu'on en tire, quoique ce soit en vertu de son objectivité qu'un test de falsification est rendu possible dans les sciences. En outre, l'ombre de question suscitée par la fonction de l'exemple ordinaire, l'exception la porte en pleine lumière : l'objet peut être totalement étranger à la connaissance produite. Le test de falsification présuppose du bon usage de l'exception ; mais la fonction critique de celui-ci est en fait polyvalente : à quelles conditions et dans quelle mesure un objet est-il tenu pour indifférent et la connaissance est-elle considérée comme désengagée ? En somme, la question que pose l'exception est celle de son insertion dans le processus de connaissance. Prendre en compte un objet, introduire à sa saisie épistémique (la question épistémologique « par où commencer ? »), l'inscrire dans un corpus devient une fonction critique dès qu'elle est reconnue pour telle, ce que l'exception, hypothétique ou objectivée, oblige à faire.

Le *prétexte* est un objet valant pour un bon objet. De ce fait, il questionne l'un et l'autre. La connaissance du premier objet en fait un exemple du second, lequel serait difficile à saisir sans son intermédiaire. Les fonctions de symbolisation et de projection en sont, peu ou prou, déstabilisées. L'exemple ne paraît plus si étranger à la connaissance ; ou plutôt c'est la connaissance qui semble participer à la pratique étendue d'un objet, tout en assignant à celui-ci une fonction de représentation pour un objet plus général. L'étude du paysage, par exemple, contribue à sa patrimonialisation culturelle tout en apportant un nouvel éclairage à la définition de la culture. À contre-sens de ce qui vient d'être dit, un doute est jeté par le prétexte sur l'entreprise de projection de la connaissance ; celle-ci s'approprie un objet, certes, et le déclare bon selon une visée quelconque (historique, esthétique, philosophique, etc.), mais est-elle elle-même appropriée ? Dans tous les cas, l'extrapolation est la fonction par laquelle la connaissance opère des déplacements d'objet ou se déplace elle-même sur d'autres objets.

En synthèse, les fonctions d'homologation et d'extrapolation orientent la connaissance dans le sens d'une généralisation de ses pouvoirs. À l'inverse la fonction critique exercée par la problématisation comme par l'insertion est celle d'une particularisation ou d'une limitation. Mais alors que l'insertion permet d'interroger la forme de désengagement mis en œuvre dans la connaissance, la problématisation considérera au contraire la forme de son investissement.

On aura compris que le cas problématique est pour moi un objet prétextuel : il m'a permis d'élaborer, à partir des catégories que je déduis de ses définitions linguistiques, une modélisation des pratiques de connaissance. Dans la perspective sémiotique qui oriente ma réflexion, les catégories ne sauraient être remises en cause par des objets parce qu'elles n'ont pas vocation à recevoir une définition extensionnelle ni intensionnelle mais strictement différentielle. Les définitions linguistiques ne disent pas ce que *sont*, ou ne sont pas, les cas problématiques ; elles régissent seulement des hypothèses de catégorisation dans lesquelles ils trouvent leur fonction et font sens pour moi.